



**MAIRIE  
VAUJANY**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

ELUS : 11  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 7  
VOTANTS : 10  
POUR : 8  
ABSTENTION : 2  
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 7 juillet 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Bruno AVEQUE  
Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Elvina SAVIOUX

Absents : Brigitte ARNAUD, Jean-Luc BASSET, Valérie MARTINET et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Bruno AVEQUE, Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS  
et Valérie MARTINET à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Délibération n°05-11072025-03 : Travaux aménagement Espace Multi Accueil Bâtiment  
« Le Saphir » : Attribution des marchés**

Par délibération du 20 novembre 2024, le Conseil municipal a décidé de procéder à l'acquisition d'un local dans le bâtiment « Le Saphir » afin de permettre l'aménagement d'un espace polyvalent destiné à l'accueil des enfants inscrits au centre de loisirs lors des périodes de vacances scolaires estivales et hivernales mais aussi à l'accueil de séminaires, de vernissages, d'expositions...

A l'occasion de cette délibération, le Conseil municipal a également autorisé Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires pour la réalisation des travaux d'aménagement de ce local, qui sont programmés au cours de cet automne 2025.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 13 juin 2025 aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné. La date de remise des offres était fixée au 04 juillet 2025 à 12h00.

Les prestations sont décomposées de la manière suivante :

- Lot n°1 : Gros-œuvre
- Lot n°2 : Menuiseries extérieures bois
- Lot n°3 : Plâtrerie
- Lot n°4 : Chapes
- Lot n°5 : Menuiseries intérieures bois – Agencement
- Lot n°6 : Cloisons mobiles
- Lot n°7 : Revêtements de sols souples
- Lot n°8 : Revêtements céramiques
- Lot n°9 : Peinture
- Lot n°10 : Ventilation – Plomberie – Sanitaire
- Lot n°11 : Electricité – Chauffage électrique
- Lot n°12 : Office

Pour le lot n°1, une offre a été remise dans les délais, par l'entreprise TDMI.

Pour le lot n°2, deux offres ont été remises dans les délais, par les entreprises Euro Confort Maintenance (ECM) et CBMA.

Pour le lot n°3, trois offres ont été remises dans les délais, par les entreprises Laye, Société Bâtiment Industriel (SBI) et ECM

Pour le lot n°4, une offre a été remise dans les délais, par l'entreprise Chambarand Faïence Carrelage (CFC)

Pour le lot n°5, trois offres ont été remises dans les délais, par les entreprises A2M

Pour le lot n°6, deux offres ont été remises dans les délais, par les entreprises SAS Eole et Algaflex

Pour le lot n°7, quatre offres ont été remises dans les délais, par les entreprises Etablissements Bailly, Comptoir des Revêtements, SBI et ECM

Pour le lot n°8, cinq offres ont été remises dans les délais, par les entreprises Sogreca, SBI, ECM, CFC et Techno Alpes Seconds Œuvres

Pour le lot n°9, trois offres ont été remises dans les délais, par les entreprises SBI, ECM et Bossant Lovera

Pour le lot n°10, deux offres ont été remises dans les délais, par les entreprises Evoluteam entreprise et Alliance Thermique Sanitaire

Pour le lot n°11, trois offres ont été remises dans les délais, par les entreprises Bouygues énergies et services, Sogelba et RCE

Pour le lot n°12, aucune offre n'a été remise dans les délais

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 45 %.
3. Critère Valeur environnementale pondéré à 5%.

Le rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre, le cabinet SENS MONTAGNE, est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à 8 voix pour et 2 abstentions (Bruno AVEQUE et Brigitte ARNAUD);

- Décide d'attribuer les marchés de travaux pour l'aménagement d'un Espace Multi Accueil au sein du Bâtiment « Le Saphir » de la manière suivante :
  - **Lot n°1 « Gros œuvre »** : le marché est attribué à la société TDMI, 1 voie des Collines – 38800 LE PONT DE CLAIX pour un montant de 41 653.60 € HT;
  - **Lot n°2 « Menuiseries extérieures bois »** : le marché est attribué à la société CBMA, 964 rue Alphonse Gourju – 38140 APPRIEU pour un montant de 18 835.14 € HT;
  - **Lot n°3 « Plâtrerie »** : le marché est attribué à la société LAYE, 6 rue des Iles – 38420 DOMENE pour un montant de 24 094.79 € HT ;
  - **Lot n°4 « Chapes »** : le marché est attribué à la société CHAMBARAND FAIENCE CARRELAGE, 14 avenue de l'Abbaye – 38160 SAINT MARCELLIN pour un montant de 8 058.00 € HT;
  - **Lot n°5 « Menuiseries intérieures bois - Agencement »** : le marché est attribué à la société L'ART DU BOIS, 2 rue Georges Politzer – 38130 ECHIROLLES pour un montant de 47 734.42 € HT (offre de base);
  - **Lot n°6 « Cloisons mobiles »** : le marché est attribué à la société ALGAFLEX, Route Nationale 520 – 38140 SAINT BLAISE DU BUIS pour un montant de 59 806.00 € HT;
  - **Lot n°7 « Revêtements de sols souples »** : le marché est attribué à la société BAILLY, 26 rue de la Tuilerie – 38170 SEYSSINET PARISSET pour un montant de 10 778.30 € HT;

- **Lot n°8 « Revêtements céramiques »** : le marché est attribué à la société SBI, 3 rue de la Prévachère – 38400 SAINT MARTIN D'HERES pour un montant de 110 720.00 € HT ;
- **Lot n°9 « Peinture »** : le marché est attribué à la société BOSSANT LOVERA, 20 avenue de la Gare – 38560 JARRIE pour un montant de 7 677.43 € HT ;
- **Lot n°10 « Ventilation – Plomberie - Sanitaire »** : le marché est attribué à la société ATS – ALLIANCE THERMIQUE SANITAIRE, 72 rue des Allobroges – 38180 SEYSSINS pour un montant de 61 302.00 € HT ;
- **Lot n°11 « Electricité – Chauffage électrique »** : le marché est attribué à la société RCE, 180 chemin de Pré l'Abbé – 38410 VAULNAVEYS-LE-HAUT pour un montant de 42 862.79 € HT ;
- **Lot n°12 « Office »** : Aucune n'offre n'ayant été remise, il est décidé de recourir à une consultation sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

**Soit un montant total pour l'ensemble des lots attribués à ce jour arrêté à la somme de 334 648.47 € HT.**

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2131 du budget communal 2025 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature des marchés à venir.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,  
  
Yves GENEVOIS



Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15/07/2025



ID : 038-213805278-20250711-05\_11072025\_03-DE